

Concours interne
et concours d'accès à l'échelle de rémunération
des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP).

Section Lettres –histoire et géographie

Session 2013

Rapport de jury présenté par Madame Ghislaine DESBUISSONS
Inspectrice générale de l'Education nationale,
Présidente du jury
et Olivier BARBARANT,
Inspecteur général de l'Education nationale,
Vice-Président

**LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY**

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)
SECTION LETTRES - HISTOIRE - GEOGRAPHIE
SESSION 2013**

**CONCOURS INTERNE
ET CONCOURS D'ACCÈS A L'ECHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAER-CAPLP)**

Rapport présenté par Ghislaine DESBUISSONS Inspectrice générale de l'Éducation
nationale, Présidente du jury,
et Olivier BARBARANT, Inspecteur général de l'Éducation nationale,
Vice-Président

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1. COMPOSITION DU JURY

Présidente

Mme Ghislaine DESBUISSONS - IGEN Histoire-Géographie

Vice-président

M. Olivier BARBARANT – IGEN Lettres

Secrétaires générales

Mme Anne-Marie GÉRIN-GRATALOUP - PRAG Université Paris Est Créteil

Mme Marie-Danielle MINIER - IEN Lettres

Membres du jury

FRANÇOISE ANDRIEU – Olivier APOLLON - Éric AUJAS - Claudine BERGOZ – Nathalie BERIOU – Alain BRELIVET – Chantal DONADEY – Ingrid DUPLAQUET – Alix GIRAUD – Christophe GLOTAÏN – Martine GUERCHON - Isabelle GUILLEMARD – Charles JACQUELIN - Philippe JACQUIN – Catherine LAMBOLEY - Cyrille LARAT - Mary MAIRE Roger MASSÉ – Philippe MULOT - Caroline PHILIP – Pascal PINOTEAU - Arnaud ROLLAND - Iacovina SCLAVOU – Jérôme SEGAUD - Daniel SÉNÉCHAL – Jean-Philippe TABOULOT - Nathalie TOPALIAN

2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

ADMISSIBILITÉ

PLP INTERNE

Nombre de candidats inscrits : 388
Nombre d'admissibles : 57
Barre d'admissibilité : 9,50/20
Moyenne des candidats admissibles : 10,28/20

ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)

Nombre de candidats inscrits : 131
Nombre d'admissibles : 57
Barre d'admissibilité : 7,50/20
Moyenne des candidats admissibles : 9,04/20

ADMISSION

PLP INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 56
Nombre de candidats admis : 25
Nombre de postes : 25
Barre d'admission : 8,83/20
Moyenne générale des candidats admis : 11,25/20

ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)

Nombre de candidats admissibles : 52
Nombre de candidats admis : 31
Nombre de postes : 35
Barre d'admission : 7,00/20
Moyenne générale des candidats admis : 9,25/20

B. ADMISSIBILITÉ
DOSSIER DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(RAEP)

DÉFINITION REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27 avril 2011 publié au JO du 3 mai 2011 présente les modalités d'organisation du concours interne et du CAER.

A. – Epreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe II bis (coefficient 3), portant au choix du candidat au moment de l'inscription soit sur le français, soit sur l'histoire ou la géographie.

Le candidat a le choix, pour la valence histoire et géographie, de traiter une situation relative à l'histoire ou à la géographie.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en français, comporte deux parties :

Première partie (2 pages dactylographiées maximum) : Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement du français, de l'histoire ou de la géographie.

Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) : Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Typographie et mise en page :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm. On évitera toute reliure épaisse et pondéreuse pour ce dossier.

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

ATTENTES DU JURY

Les attentes du jury ont été précisées dans une note mise en ligne sur le site du ministère pour les concours langues vivantes – lettres et lettres – histoire, dont le texte est rappelé ci-dessous.

« Le jury attend tout d'abord des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne connaissance de la discipline. Cela suppose de connaître ses différentes composantes, ses enjeux, ses programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également de maîtriser les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d'une réflexion d'ordre didactique pour fonder, au regard de la discipline choisie, une véritable analyse de l'activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline choisie.

Le candidat veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé aux choix d'enseignement (programmes, projet pédagogique de l'année ou de la période, acquis des élèves, références

bibliographiques), les objectifs des séance(s) ou séquence(s) qui font l'objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs. Il évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l'analyse didactique.

Le jury sera sensible avant tout à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » et/ou réussie dans tous ses aspects que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

De même, le jury n'entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variés, mais doivent concerner la discipline choisie et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter cependant, étant donné la longueur de l'écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée d'une séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d'une analyse, forcément trop rapide, de l'ensemble des séquences d'une année scolaire. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des enseignements généraux liés à la spécialité, dans celui de projets pluridisciplinaires ou dans d'autres réalisations (ateliers, projets disciplinaires de longue durée...). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c'est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments dont il a besoin pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline choisie et de ses enjeux
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité appuyée sur les connaissances académiques, la connaissance des programmes et de leurs finalités, du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe »

CONSTATS FAITS LORS DE LA SESSION 2013

Le jury a lu des dossiers disparates aussi bien dans leur qualité rédactionnelle que dans leur forme. Pourtant, forme et fond sont intimement liés : c'est au travers des qualités rédactionnelles que peuvent être évaluées les qualités réflexives.

Il est attendu que le candidat trouve un équilibre entre la présentation synthétique de son parcours et un bilan de ses expériences professionnelles dans la perspective du concours présenté. Sur les questions de forme du RAEP, le candidat se reportera avec profit au rapport de la session 2012.

- La **deuxième partie** (analyse d'une situation d'apprentissage) présente le plus souvent des défauts majeurs : trop de description, absence de mise en perspective, absence d'analyse.

Remarque importante :

Concernant cette partie du RAEP, le jury ne peut qu'alerter les candidats sur le caractère manifestement peu authentique de certains dossiers, qui empruntent des situations pédagogiques à des sites internet dédiés et se les approprient en omettant de le signaler. Adopter un tel comportement laisse bien mal augurer d'un minimum de respect de l'éthique de rigueur et d'honnêteté intellectuelles attendue de tout professeur chez les candidats qui se livrent à cette forme de plagiat. Le jury, avertit les candidats qu'il se réserve la possibilité de donner la suite qui convient à cette pratique inadmissible.

La compréhension par les candidats des objectifs de formation dans les classes du lycée professionnel est essentielle. Elle repose sur une connaissance des programmes, connaissance qui ne peut être superficielle.

Les candidats qui ont choisi de présenter une situation d'apprentissage en histoire ou en géographie ont également trop souvent négligé les contenus scientifiques. Le jury attend une présentation des connaissances fondamentales que les élèves doivent acquérir sur le sujet donné en fonction du niveau de classe concerné.

Le jury s'est trouvé confronté d'autre part à la description des élèves composant la classe mentionnée dans l'exemple de séquence (les élèves qui sont orientés par défaut dans cette formation, les primo arrivants, les élèves agités, ...), description qui occupe parfois deux pages. La longueur d'une telle description ne remplace pas l'analyse scientifique et didactique de la séance / de la séquence choisie. On peut expliquer en une phrase que le public est hétérogène et, de là, expliquer les choix de construction des notions à aborder, des exercices à réaliser, des traces écrites à conserver, en relation avec tel ou tel type de public. Le jury attend de savoir si le candidat a, ou non, la capacité à construire un apprentissage / à analyser la construction d'un apprentissage en fonction des connaissances à faire acquérir et des capacités à développer chez des élèves.

Les candidats devront donc à l'avenir veiller à présenter les enjeux des éléments de programme, des notions, des connaissances, des capacités annoncées comme objets de travail pour les élèves, à être explicites dans leurs propos, à mettre en relation les démarches décrites avec les objectifs annoncés, à analyser ce que les élèves ont appris (connaissances, capacités), à proposer une analyse didactique et pédagogique de la situation d'apprentissage menée ou observée.

- Les **annexes**, prévues pour éclairer le jury sur tel ou tel point du dossier, sont souvent sans véritable intérêt. Parfois on ne comprend pas pourquoi telle ou telle pièce est proposée en annexe; parfois l'annexe est démesurée, jusqu'à comprendre l'intégralité d'un mémoire de maîtrise. Il arrive qu'elles comprennent des jugements portés par telle ou telle instance (chef d'établissement, formateur) sur les qualités du dossier ou du candidat.

La note mise en ligne sur le site du Ministère et rappelée au début de ce rapport donne pourtant des indications précises sur le contenu possible des annexes : « Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé...C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués. » L'énumération des documents se termine par des points de suspension, signifiant que la liste n'est pas limitée aux documents mentionnés ; le choix du

candidat, qui inclut ou non des documents en annexe, relève de l'argumentation : les documents sont pertinents s'ils éclairent effectivement le propos tenu dans le dossier.

• La forme du dossier

« S'agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste. »

Trop de dossier ne présentent aucune structuration. Un discours énumératif est fastidieux à lire, le lecteur doit lui-même en découvrir les éléments clés. Cette absence d'organisation du discours témoigne de la difficulté du rédacteur à saisir les points saillants de son parcours, à dresser un bilan de ses acquis professionnels, à présenter une analyse.

Le dossier est dactylographié, aussi le jury s'étonne-t-il que la langue soit relativement souvent fautive, ce qui n'est pas admissible dans un dossier saisi sur traitement de texte (l'usage du correcteur orthographique est un passage obligé), que le candidat a tout le loisir de lire et de faire relire. Le jury a rencontré des erreurs graves dans les accords (accords de genre et de nombre, accord avec les sujets inversés), dans des formules mal maîtrisées (« *quelque soit* » pour quel que soit...), jusqu'à rencontrer les fautes qui sont celles que les élèves commettent le plus souvent, en orthographe (« cette séquence à pour but »), en ponctuation (virgules inconsidérées : « Avant tout, j'ai présenté aux élèves, un portulan du monde connu en 1470 » ; usage incorrect du point et de la majuscule dans une phrase qui n'en est pas une : « Et chercher à les intégrer dans la trace écrite qui reprend le cours »).

La maîtrise de la langue est une attente centrale dans le recrutement d'enseignant, aucune tolérance n'est de mise dans ce domaine.

La qualité de l'expression est également tributaire du vocabulaire employé. Le jury tient à mettre les candidats en garde contre le charabia pédagogique ou didactique, utilisé pour impressionner le jury, probablement mais qui se révèle parfaitement opposé au langage clair d'un enseignant. On retient parmi d'autres cet exemple : « La situation d'apprentissage du bac, constructiviste par excellence, est la situation problème car elle est à même de favoriser le développement d'un conflit cognitif lequel apparaît dans la théorie constructiviste comme capable de générer des changements conceptuels, de faire progresser des élèves par confrontation d'un apprenant à une situation problème nouvelle, d'où un effet de déstabilisation susceptible de provoquer une réorganisation de connaissances ou l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir – faire ».

C - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les candidats passent deux épreuves orales :

1 Français : explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

2 Histoire - géographie : commentaire, analyse scientifique et utilisation pédagogique de documents se rapportant à l'histoire ou à la géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Coefficient 3.

Les questions d'histoire et de géographie pour la session 2012 étaient les suivantes :

Questions d'histoire :

- La France de 1789 à nos jours
- Les Européens et les Amériques du début du XVI^e à la fin du XIX^e siècle
- Histoire et images

Questions de géographie :

- La France et ses territoires en Europe et dans le monde
- Les Suds dans la mondialisation
- Le paysage en géographie

1. L'ÉPREUVE ORALE DE LETTRES

« Explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française ».

Durée de la préparation : 2 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Coefficient 3.

L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale ».

Les textes proposés relèvent des programmes en vigueur et s'inscrivent dans les objets d'étude des trois années préparant au baccalauréat professionnel. Leur exploitation pédagogique est aussi possible dans les classes de CAP. Ont été soumis cette année aux candidats les auteurs et textes suivants :

- Ronsard, *Les Amours* ; La Fontaine, *Fables* ; Rimbaud, *Poésies complètes* ; Aragon, *Le roman inachevé*.
- Racine, *Bérénice* ; Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* ; Rostand, *Cyrano de Bergerac* ; Camus, *Caligula*.
- Voltaire, *Le traité sur la tolérance* ; Villiers de l'Isle-Adam, *Contes cruels* ; Sarraute, *Enfance* ; Vian, *L'écume des jours*.

Pour que les candidats soient pleinement évalués sur leurs qualités, et non à partir d'une œuvre ou une écriture qu'ils pourraient méconnaître totalement, il leur est proposé deux sujets au choix relevant d'époques et de genres différents. Il leur appartient, après lecture des deux textes, de se décider pour l'un ou l'autre au début de leur préparation.

Dans le bulletin de tirage qui comporte les limites des extraits, est mentionnée, quand il en est besoin, une situation dans les œuvres indiquant l'action, les personnages en présence ou les circonstances nécessaires à la compréhension du passage. Les candidats disposent jusqu'au moment de leur décision des deux œuvres dans lesquelles les passages ont été choisis ; ils conservent ensuite le livre qu'ils ont retenu.

Les questions de grammaire qui accompagnent les textes portent sur les connaissances essentielles pour enseigner l'étude de la langue en lycée professionnel. La réflexion a pu ainsi porter sur :

- Les temps et modes verbaux ; les expansions nominales ; les formes du discours ; les subordinées.
- L'analyse logique d'une phrase ; le relevé et le classement des adjectifs.

L'exposé comporte trois moments - explication du texte, question grammaticale et exploitation pédagogique - que le candidat peut aborder dans l'ordre qui lui convient. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de bien gérer le temps de parole de sorte que chacune des trois parties de l'épreuve soit traitée en totalité. A la suite de cette prestation, le jury s'entretient avec le candidat, en pointant les éléments les plus saillants de l'exposé : l'on rappelle que les questions posées ne sont pas des pièges, et visent à aider à revenir sur tel ou tel point inexact ou imprécis, ou le cas échéant à approfondir une bonne intuition. Surtout, cette fin de l'épreuve en fait pleinement partie : sont évaluées

aussi les capacités à entrer en dialogue, à revenir sur sa propre parole, à nuancer et préciser sa pensée, toutes qualités faisant pleinement partie des compétences intellectuelles et professionnelles attendues de la part d'enseignants.

- REMARQUES GENERALES DU JURY

L'éventail des notes a été très large, de 1/20 à 20/20. Les différents jurys n'ont donc pas hésité à valoriser d'excellentes prestations qui méritent félicitations. Dans l'ensemble, ils déplorent cependant beaucoup de notes médiocres, conduisant à une moyenne générale de l'épreuve à 7,74/20 malgré l'exploitation de la totalité de l'échelle de notation. De tels résultats s'expliquent par :

- une absence de compétences littéraires, révélant un manque de formation et d'une pratique un peu constante de la lecture ;
- dans le domaine didactique, une méconnaissance des programmes, et plus souvent encore une incompréhension devant des formulations officielles restituées sans qu'en soient compris l'esprit et les objectifs ;
- une méconnaissance des notions de grammaire fondamentale, révélée par des confusions touchant parfois à l'identification d'un temps ou d'une forme, mais quelquefois même dans la compréhension de la syntaxe du texte à étudier ;
- tant dans la conduite de l'exposé que dans l'entretien, un manque de maîtrise des codes de communication (élocution claire et audible, emploi d'un registre de langue adapté à la situation, utilisation d'un vocabulaire pertinent, capacité d'écoute...).

- ANALYSE DETAILLEE DE L'EPREUVE

L'explication

Le candidat a la possibilité de présenter son étude sous la forme d'une explication linéaire ou sous la forme d'un commentaire composé. Il doit prendre soin de mentionner, en introduction, le choix qu'il a opéré. Quelle que soit l'approche retenue, le jury attend du candidat qu'il procède à une analyse approfondie du texte qui le conduise à une interprétation littéraire du passage donné.

Il est conseillé aux candidats de ne pas s'égarer dans la présentation de l'auteur, du mouvement ou de l'école auquel il est rattaché pour s'attacher aux caractéristiques du texte et à ce qui en fait sa spécificité stylistique, linguistique et littéraire.

Le temps de préparation doit être consacré à une bonne appropriation du texte, par plusieurs relectures et, éventuellement, une lecture de ce qui précède ou suit immédiatement l'extrait, pour éviter des contresens et penser à ce qui fait l'unité et la cohérence du passage proposé à l'étude. Il convient surtout d'éviter de partir de présupposés, de connaissances générales sur l'auteur ou le mouvement littéraire auquel il appartient, ou encore d'interprétations forcées du contexte, quand c'est la singularité du texte qui décide de son analyse. Ainsi telle candidate qui devait expliquer un extrait d'un *Conte cruel* a-t-elle pris appui sur la quatrième de couverture en appliquant à son extrait un propos très général concernant l'œuvre dans son ensemble : le temps consacré à ce travail inefficace eût été mieux employé à bien lire le passage, ou à prendre connaissance du bref conte duquel il était extrait pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants de l'extrait proposé. De même, chaque texte d'un auteur n'est pas seulement une démonstration du courant littéraire auquel il a pu appartenir, ou du registre auquel on l'associe souvent : Voltaire n'est pas exclusivement et dans toutes ses pages ironique ; Aragon n'a pas toujours été surréaliste... Dans l'ensemble, l'approche précise et sans a priori du texte est toujours préférable à la tentative de le recouvrir par des connaissances approximatives et souvent mal fondées.

Il convient aussi que le candidat se prépare à une lecture à voix haute de la totalité de l'extrait : rappelons que l'oralisation correcte et sensible d'un texte fait pleinement partie des compétences attendues d'un enseignant de français devant ses classes.

- La question de grammaire

Les attentes sont celles de la grammaire descriptive telle qu'elle est enseignée au collège ; ce sont les connaissances grammaticales que les élèves doivent maîtriser et mettre en œuvre au lycée professionnel, tant pour lire avec profit les textes littéraires que pour élaborer eux-mêmes des écrits divers avec correction et précision. Les questions d'écoles théoriques ne se posent donc pas : le jury

accueille toute analyse pertinente, et se montre d'abord sensible à la pertinence des identifications, à la maîtrise du vocabulaire grammatical de base, à la capacité à rendre compte, comme les élèves peuvent l'attendre de leur professeur, des formes, des fonctions et du sens qu'elles prennent dans les énoncés à étudier.

Le candidat doit d'abord s'assurer qu'il a bien lu le libellé de la question, repéré les limites du corpus (« de...à... ») et compris le sens de la consigne (identification, étude, analyse logique...). Il faut, par exemple, être capable d'identifier la nature et la fonction de mots dans un corpus donné, d'analyser les temps et les modes des verbes ; de distinguer des occurrences de « que » ou d'étudier les modalités grammaticales de la qualification, de la subordination ou de l'expression du temps.

Le cas échéant, le jury peut apprécier que la question de grammaire participe à la construction du sens du texte, mais il convient de ne pas confondre étude grammaticale et remarques stylistiques ou de pure sémantique.

La disparité des connaissances et compétences en matière d'étude de la langue est manifeste entre les candidats. Lors de la préparation du concours, le jury recommande donc de se pencher sur une grammaire de niveau universitaire, de manière à combler les plus évidentes lacunes. Il est en droit de considérer que des enseignants ayant en charge une partie de leur bivalence en français doivent disposer, pour la totalité de leur carrière, d'un tel instrument de travail.

- L'exploitation pédagogique du texte

Les candidats ont à cœur de présenter une séance, voire une séquence, consacrée à la lecture de l'extrait en prenant aussi en compte la question grammaticale. La plupart des candidats proposent d'inclure le texte dans l'étude soit d'un groupement de textes, soit de l'œuvre intégrale d'où il a été tiré. Mais par méconnaissance des finalités de l'enseignement du français, des programmes et de leurs contenus précis, des démarches de lecture et d'écriture ou des caractéristiques des épreuves d'examen en lycée professionnel, beaucoup trop de candidats proposent des exploitations peu pertinentes au regard des attendus.

Il est donc conseillé de s'appropriier les documents officiels (les programmes et ressources pour la classe, en priorité) que les candidats trouveront sur le site Scolyte.

Il est aussi recommandé aux candidats de s'exercer à produire des séquences et séances didactiques et pédagogiques qui prennent en compte tous les aspects des programmes et des épreuves d'examen :

- Objets d'étude et leurs trois questions afférentes en baccalauréat professionnel ; Finalités et problématiques en CAP ;
- Connaissances, capacités et attitudes rattachées aux objets d'étude en baccalauréat professionnel ou aux finalités en CAP ;
- Modalités de lecture et d'écriture, expression orale et place de l'étude de la langue dans les séquences didactiques ;
- Compétences mesurées lors des épreuves certificatives de CAP, de BEP rénové ou de baccalauréat professionnel.

Lors de l'entretien, le jury veut s'assurer du niveau de maîtrise des connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques du candidat ainsi que de sa culture générale et professionnelle. Il prend soin de vérifier que le candidat connaît les objectifs des formations dispensées en lycée professionnel, ainsi que les ressources qui sont à sa disposition.

Pour cela, le jury revient sur chacun des points de la prestation du candidat : explication du texte, question grammaticale et exploitation pédagogique. Les questions posées visent à proposer au candidat de préciser son analyse. On l'invite alors à corriger ou approfondir une notion littéraire ou linguistique, à expliciter et justifier d'une pratique didactique ou pédagogique, à corriger une erreur d'interprétation ou d'analyse professionnelle, à combler un oubli littéraire, linguistique ou didactique.

Le jury apprécie aussi la connaissance de la culture artistique – littérature, théâtre, cinéma, musique...- en lien avec les objets d'étude, qu'elle fasse partie du patrimoine ou qu'elle relève de la création actuelle. La curiosité d'esprit et la capacité à nourrir sa culture générale font pleinement partie des attendus d'un enseignant de français.

Le jury attend donc que le candidat perçoive l'enjeu de la question posée et entre volontiers dans l'échange proposé en ayant une attitude adaptée à un échange oral professionnel : il va de soi que l'utilisation d'un registre courant, avec courtoisie et retenue, est requise.

PRINCIPAUX DEFAUTS CONSTATES ET RECOMMANDATIONS

- Une mauvaise maîtrise du temps, effectuée le plus souvent au détriment de la partie de l'exploitation pédagogique, qui se trouve alors trop peu développée.

- Une lecture oralisée peu expressive avec beaucoup d'erreurs. Par exemple, tel candidat s'est montré incapable de lire correctement des vers dans l'écriture d'une scène de *Cyrano de Bergerac*.

- Une explication littéraire qui se réduit à une paraphrase du texte, qui tend au psychologisme (le personnage par exemple devenant une personne, dont on commente les réactions plutôt que ce qu'elles signifient dans une œuvre littéraire) ou qui réduit le texte à un pur document.
- Des contresens par l'absence de prise en compte de l'écart entre les valeurs du passé (au moment de l'écriture ou de la publication de l'œuvre) et valeurs d'aujourd'hui. Par exemple, au sujet de la pièce de Racine, une candidate a proclamé que « Le public n'a qu'une envie, c'est que Titus choisisse Bérénice et donc l'amour ». Ce sont de mêmes imprécisions culturelles, traduisant un déficit en culture générale, qui ont conduit à lire la *Prière à Dieu* de Voltaire comme un manifeste socialiste du XIX^{ème} siècle.
- Un déficit en outils d'analyse littéraire avec des notions mal maîtrisées : l'ironie jamais citée dans l'explication d'un texte de Voltaire, la confusion auteur/ narrateur dans les romans, la confusion entre synonyme et antonyme. Il est à noter que cette mauvaise maîtrise se traduit souvent par l'utilisation d'un jargon scientifique. De ce point de vue, le jury préférera toujours une interprétation juste et sensible, exprimée dans une langue simple et précise, au passage par un métalangage mal compris. Aussi bien l'outil n'est-il jamais une fin en soi, et l'étiquetage, même pertinent, ne rend pas quitte de l'interprétation : ainsi le compte des syllabes en versification poétique, qu'il est utile d'effectuer, n'est intéressant que s'il conduit à un effet de sens dans le texte ; de la même manière, mentionner les indications scéniques dans un texte théâtral, et les définir comme des didascalies, ne suffit pas à étudier leur intérêt et ce qu'elles apportent au texte théâtral.
- Une méconnaissance des notions grammaticales ou imprécisions dans leur emploi, pouvant aller jusqu'à la confusion entre nature et fonction des mots.
- Une mauvaise lecture de la consigne de la question de grammaire, si bien que le candidat ne traite pas le sujet sur le bon passage.
- Des méconnaissances sérieuses des programmes de CAP ou de baccalauréat professionnel : les candidats sont incapables de citer les quatre finalités du CAP et les neuf objets d'étude du baccalauréat ainsi que les problématiques ou les questions afférentes.
- L'absence de réflexion dans la progressivité des apprentissages, des méconnaissances des démarches de lecture, sans distinction par exemple des lectures méthodique, analytique ou cursive.
- L'apprentissage de l'expression orale est rarement identifié comme un axe de travail qui suppose modalités d'apprentissage particulières, progression propre et évaluation portant sur la langue à l'oral ;
- Les activités pédagogiques proposées ne prennent pas en compte la présence des élèves et les interactions possibles entre eux et témoignent de l'omniprésence de l'acteur – professeur ;
- Le vocabulaire didactique est mal maîtrisé, exemple : confusion entre activités et objectifs d'apprentissage ;
- Le manque de pratique culturelle personnelle et en particulier de souvenir de représentation théâtrale ou de lectures privées est souvent à déplorer, il fait défaut aux candidats pour les aider à proposer des supports ou des prolongements à leur séquence ;

Si tous les candidats n'ont évidemment pas cumulé les défaillances mentionnées ici dans le souci d'aider à la préparation, comme le montreraient encore une fois les nombreux exposés de qualité, le jury a pu noter cependant qu'elles se croisaient souvent : les lacunes majeures en grammaire conduisent à des contresens dans la compréhension littérale du passage à étudier ; il est très fréquent qu'une explication de texte défaillante se double de propositions pédagogiques inefficaces, par-delà même les erreurs commises sur le passage. Les prestations les plus faibles montrent ainsi la nécessité de maîtriser une série de compétences culturelles, scientifiques et didactiques fermement articulées.

Si le jury prend pleinement la mesure des effets de déstabilisation et d'anxiété qui peuvent naître d'une situation de concours, il est en mesure cependant de distinguer ce qui relève d'un trouble passager et ce qui manifeste une préparation insuffisante. L'on attire donc l'attention sur la nécessité de s'emparer de la candidature au concours, en mettant à profit cette situation dans la vie professionnelle pour interroger ses propres pratiques, ou combler ses éventuelles lacunes (dans la connaissance de l'institution et des programmes, dans la valence la moins explorée au cours de la formation initiale, dans les habitudes de mise en œuvre pédagogique). C'est par une pratique régulière de la lecture d'œuvres intégrales, par le questionnement personnel des textes à la lumière d'une grammaire, par une réflexion sur les programmes et les ressources didactiques accessibles au professeur, que les candidats peuvent espérer tirer le meilleur profit de leur expérience professionnelle.

Rapport présenté par Mme Catherine Lamboley,
et par M. Roger Massé pour l'étude de la langue.

2. L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE OU DE GEOGRAPHIE

LES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission porte soit sur l'histoire, soit sur la géographie en fonction d'un tirage au sort effectué par le jury.

Les sujets comportent deux documents portant sur une même question du programme du concours mais relevant de thématiques différentes. Les candidats sont invités à :

- présenter les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel ;
- choisir l'un des documents proposés et en faire l'analyse scientifique ;
- proposer une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de leur choix.

REMARQUES DU JURY

Le document tient une place essentielle dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Tout candidat à un concours de recrutement de professeurs, en particulier à un concours interne, se doit de maîtriser une démarche d'analyse critique rigoureuse et appuyée sur des connaissances solides. Le candidat se reportera avec profit aux conseils formulés dans le rapport de la session 2012.

➤ La présentation du corpus documentaire :

La présentation du corpus documentaire n'a pas été source de difficultés pour la plupart des candidats. Toutefois, ce premier point de leur exposé peut avoir été perçu par certains comme une simple étape formelle alors que la présentation pouvait, d'une part, motiver le choix du document, commenté par le candidat et, d'autre part, introduire des pistes de réflexion ou une problématique. Il est arrivé que cette présentation ne soit qu'une simple lecture des informations données à la première page du dossier, les candidats n'effectuant aucune critique externe des documents, ou se montrant incapables de les rattacher à un point des programmes du lycée professionnel.

➤ Le commentaire scientifique :

Le premier écueil fut pour certains de ne proposer qu'une simple paraphrase ou une plate description des documents, notamment des images. D'autres proposèrent des commentaires littéraires, certes bien menés, mais sans véritable contextualisation ni regard critique.

Cette absence de critique des documents et de repères chronologiques et spatiaux de base ont eu pour conséquence des lectures parfois fantaisistes. L'analyse menée par les candidats restant, trop

souvent, superficielle du fait de la faiblesse des connaissances. Le jury a ainsi observé des confusions entre la 1^{ère} et la 2^{ème} guerre mondiale, ou un candidat expliquant que le Maréchal Pétain fut le fondateur de la IV^e République. Trop peu de candidats se sont montrés clairs sur les concepts-clés et les grands enjeux de l'enseignement de l'histoire (histoire et mémoire, histoire des groupes sociaux...) ou de la géographie (mondialisation, développement durable, approche multi scalaire, étude de cas...) et capables d'apports historiographiques et épistémologiques précis.

➤ **La proposition pédagogique :**

Globalement, les candidats connaissent les sujets d'étude et les situations figurant dans les programmes. Mais, trop souvent, les intitulés exacts des questions sont malmenés ce qui traduit une connaissance superficielle des programmes et des enjeux des différents sujets d'étude. Le thème annuel est trop souvent négligé dans la proposition pédagogique, et ce qui conduit le candidat à oublier des notions clés, et rend difficile la problématisation. Les candidats doivent donc se pencher attentivement sur les programmes, les analyser et lire les ressources qui les accompagnent. Ceci doit notamment les amener à réfléchir à l'articulation entre thème annuel, sujets d'étude et situations.

Dans le cadre de l'exploitation pédagogique, les candidats se contentent souvent de proposer une exploitation se limitant à un prélèvement d'informations guidé par une série de questions. Les séquences sont, pour certains, des successions de séances, et les séances constituées d'une succession d'activités sans autre lien qu'une vague thématique, et l'évaluation est rarement envisagée.

Parfois la proposition se révèle peu adaptée au niveau des élèves. Le candidat proposant une problématique trop complexe qu'il ne parvient pas à simplifier, ou se contente d'annoncer des objectifs sans les inscrire dans une réflexion structurée. Les activités apparaissent inopérantes, le candidat ne s'étant pas interrogé sur la nature des savoirs et des capacités à faire acquérir aux élèves. Une vision stéréotypée du cours d'histoire-géographie, qui ne consisterait qu'en une série de questions sur des documents, puis en une synthèse dictée par l'enseignant en fin de séance, est peu convaincante. L'entretien est donc essentiel pour permettre aux candidats d'explicitier et d'approfondir leur proposition soit en se projetant dans une réalisation future, soit en faisant appel à leur vécu.

2) L'entretien :

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve de bon sens, qui ont présenté une analyse scientifique plutôt pertinente où les notions semblaient maîtrisées. Les candidats qui, malgré une présentation moyenne, ont montré une bonne connaissance des programmes, du sujet abordé et des notions sous-tendues par le document, ont été valorisés. Lors de l'entretien, le jury attend que le candidat porte un regard réflexif sur ses propositions, et qu'il soit en mesure de répondre aux questions sans retomber dans la redite de la présentation, qu'il soit capable de reformuler une présentation confuse, incomplète ou peu structurée.

L'épreuve, construite autour d'un corpus de documents, permet d'évaluer à la fois les connaissances scientifiques des candidats, mais aussi leur capacité à proposer une exploitation pédagogique. Il est dommage que de nombreux candidats aient totalement dissocié commentaire scientifique et exploitation pédagogique. En effet, dans certains exposés, les différentes parties étaient traitées de manière inégale ou n'étaient pas articulées. Bien souvent le candidat perdait ainsi de vue les enjeux didactiques. Enfin les candidats font trop souvent preuve d'un manque de connaissances historiques et géographiques qui peut faire douter de leur capacité à enseigner ces disciplines.

D - PROGRAMME DE LA SESSION 2014

Les questions d'histoire et de géographie pour la session 2014 sont les suivantes :

Questions d'histoire :

- *La France de 1789 à nos jours*
- *L'Europe et la guerre au XX^e siècle : cette question permet d'étudier à la fois les guerres qui se sont déroulées sur le territoire européen et celles menées par les Européens hors d'Europe, de mesurer leur impact sur les sociétés européennes, d'aborder la thématique de la paix.*

- *Le témoignage en histoire*

Questions de géographie :

- *La France et ses territoires en Europe et dans le monde*
- *Géographie et géopolitique de l'énergie dans le monde.*
- *Représenter l'espace en géographie*